

*"Aidons les femmes et les enfants
en détresse à se reconstruire une avenir"*



Opération Khalid, Groupe d'habitation n°10 - Sidi El Khadir - 20230 Casablanca

Tél : (+212) 522 907 430 – Fax : (+212) 522 906 843 / E-mail : contact@insaf.ma

Page Facebook : <https://www.facebook.com/Association-INSAF/1431932187078362?fref=ts>



Institution Nationale de Solidarité avec les Femmes en détresse (INSAF) est une association de droit marocain, à but non lucratif, créée en 1999 et reconnue d'utilité publique en 2002.

Notre vision est de contribuer à « **l'avènement d'une société qui garantit à chaque femme et à chaque enfant le respect de leurs droits dans un environnement digne et responsable** ».

Nous agissons pour la préservation et l'approfondissement des droits des femmes et des enfants, suivant les valeurs de droits, de genre, de responsabilisation et de participation des personnes accompagnées et des acteurs internes et externes mobilisé(e)s dans la mise en œuvre et le suivi de ses interventions réparties en trois axes stratégiques :

- **Prévenir l'abandon des enfants nés hors mariage** : INSAF réalise des actions, sous forme de programmes structurés, pour l'amélioration des conditions d'accueil, de protection, d'accompagnement et de réinsertion sociale et professionnelle des **mères célibataires avec leurs enfants**.
- **Lutter contre l'exploitation des filles mineures dans le travail domestique** : les programmes d'INSAF, essentiellement en milieu rural, consistent à retirer les « **petites bonnes** » du travail, les protéger, les réinsérer dans leurs famille et à l'école et les accompagner sur les plans social, psychologique et scolaire.
- **Sensibiliser et plaider** : INSAF s'inscrit dans des réseaux et collectifs nationaux pour la défense des droits des femmes et des enfants.

I. POPULATIONS CIBLES

INSAF apporte un accompagnement adaptée aux populations suivantes :

- ▶ Mères célibataires et enfants en maternités publiques
- ▶ Mères célibataires enceintes ou avec bébé reçues à INSAF
- ▶ Mères célibataires et enfants orientés par des partenaires et/ou des tiers
- ▶ Mères célibataires et enfants d'origine étrangère (migrants)
- ▶ Filles mineures en situation de « petites bonnes »
- ▶ Filles de 7 à 15 ans non scolarisées (en situation à risque)
- ▶ « Petites bonnes » d'origine étrangère

II. APPROCHES & VALEURS

L'association INSAF s'appuie dans sa stratégie sur les approches et valeurs suivantes :

- **Droit**

Respecter les droits des populations cibles, des acteurs sociaux internes et externes et de nos partenaires publics et privés.

- **Genre**

Respecter l'égalité des sexes, l'égalité des chances et l'équité entre les hommes et les femmes.

- **Participation**

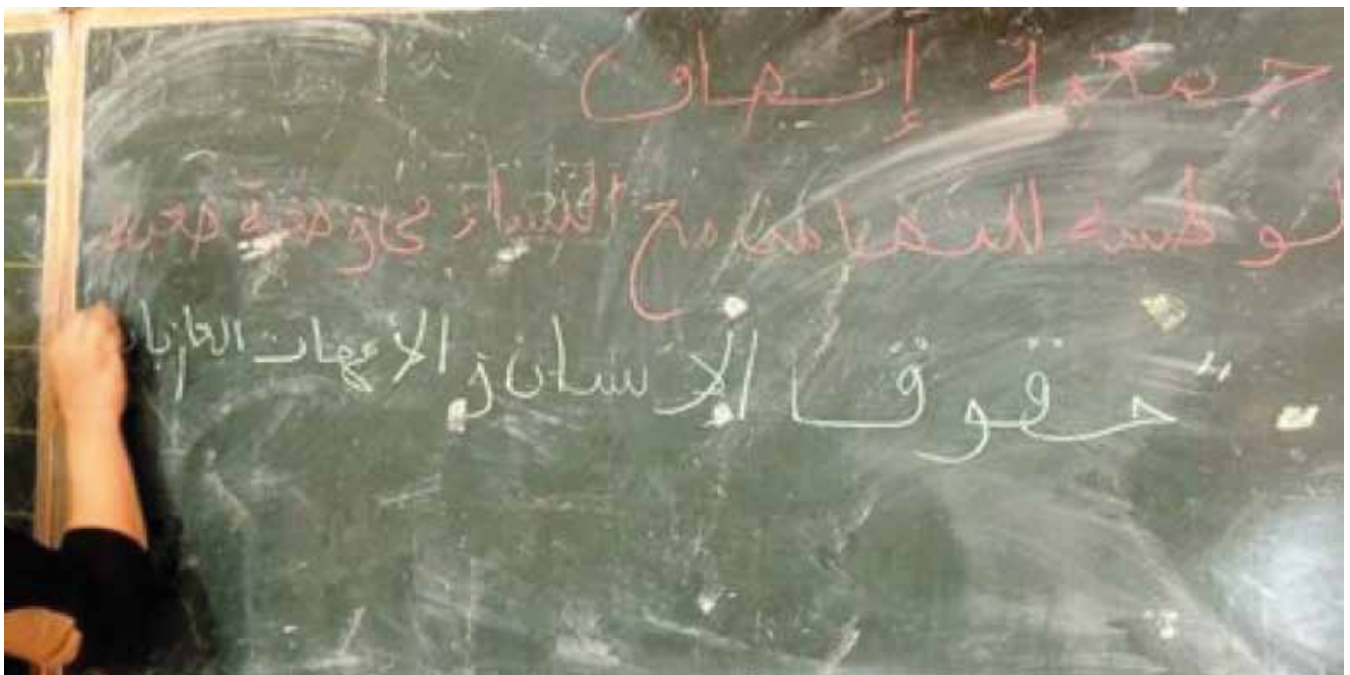
Garantir la contribution de chacune et de chacun, dont les bénéficiaires, dans la conception, la réalisation et le suivi-évaluation de nos actions.

- **Responsabilisation**

Veiller à la participation active des populations cibles dans la reconquête et la préservation de leur dignité.

III. INTERVENTIONS

1. PREVENTION DE L'ABANDON DES ENFANTS NES HORS MARIAGE



- Accueil, écoute et orientation au centre d'écoute,
- Ecoute sociale en maternités publiques,
- Prise en charge des besoins d'urgence,
- Hébergement et aide au logement,
- Soutien médical et psychologique,
- Accompagnement administratif,
- Accompagnement juridique,
- Définition de « Projet de vie »,
- Développement personnel,
- Médiation familiale (choisie),
- Initiation professionnelle,
- Appui dans la recherche d'emploi,
- Suivi régulier de l'enfant jusqu'à l'âge de 2-3 ans.

2. LUTTE POUR L'ERADICATION DU TRAVAIL DES « PETITES BONNES »



- Identification des filles exploitées comme domestiques ou en risque (déscolarisées).
- Retrait du travail et réinsertion familiale.
- Réinsertion scolaire et suivi régulier.
- Promotion des droits de l'Enfant et de la scolarisation.
- Sensibilisation et partenariats avec les acteurs sociaux et institutionnels locaux.

3. SENSIBILISATION & PLAIDOYER

- Organisation de rencontres et activités de sensibilisation et de plaidoyer locales et nationales.
- Inscription dans les réseaux structurés de défense des Droits des Femmes et des Droits de l'Enfant.
- Coordination des Collectifs associatifs « Pour le droit de l'enfant à une protection familiale » et « Pour l'éradication du travail des petites bonnes »



IV. HISTORIQUE

- 1999** : Création d'INSAF pour lutter contre l'abandon des enfants nés hors mariage par la mise en œuvre d'un programme d'appui aux mères célibataires.
- 2000** : Intégration de la stratégie de lutte contre le travail domestique des filles âgées de moins de 15 ans (LCTE).
- 2002** : Utilité publique (Décret n°2.02.660 du 28/08/2002).
Premier foyer d'hébergement pour les mères célibataires au Maroc.
- 2003** : Mention des Droits de l'Homme de la République Française.
- 2005** : Organe Consultatif des Nations Unies.
Mobilisation nationale pour la réinsertion des « petites bonnes ».
- 2006** : Centre de formation multidisciplinaire pour les mères célibataires.
- 2007** : Programme pilote LCTE dans la Province de Chichaoua.
- 2008** : Observatoire « Ouyoune Nissaiya » et autres collectifs de Plaidoyers.
- 2009** : Certification ISO 9001 version 2008 - Management Qualité.
Création Collectif pour l'éradication du travail des «petites bonnes».
- 2010** : Duplication du Programme « Petites bonnes » dans la région de Marrakech-Tensift el Haouz (El Kelaâ des Sraghnas).
Prix d'excellence de la Fondation Suisse Maroc pour le Développement durable.
- 2012** : Création Collectif pour le Droit de l'Enfant à la protection familiale.
- 2013** : Reconduction Certification ISO 9001 : 2008 - Management Qualité.
- 2015** : Reconduction Certification ISO 9001 : 2008 - Management Qualité.